

Pré-Bocage

■ COURVAUDON

Les habitants invités à se prononcer sur le projet éolien

Le projet de la SARL Courvaudon Energie d'implanter trois éoliennes industrielles, sur la commune de Courvaudon, fait actuellement l'objet d'une enquête publique. Les habitants ont jusqu'au 14 novembre pour consigner leurs observations sur le registre déposé en mairie. Encore faut-il qu'ils puissent se libérer aux heures d'ouverture du bureau (uniquement le mardi après-midi) ou de permanence du commissaire-enquêteur (trois fois deux heures durant toute la durée de l'enquête).

300 pages à éplucher

Pour l'association Vent de colère

en Pré-Bocage, ces créneaux sont nettement insuffisants : **« Comment toutes les personnes présentes dans l'espace très restreint du bureau de Monsieur le Maire, peuvent-elles consulter le commissaire-enquêteur en toute discrétion ? »** s'interroge Hervé Texier, son président. **« Et comment lire à tête reposée, l'étude d'impact de 300 pages dans un minimum de sérénité pour pouvoir critiquer valablement ce document alors que plusieurs personnes se l'arrachent ? »**. Le président de Vent de colère en Pré-Bocage s'est pour sa part résolu à écrire une lettre à l'attention du commissaire-enquêteur et du préfet, qu'il a fait insérer dans le registre (*lire par ailleurs*).

Vendredi 28 octobre, Bernard Gaasch, le commissaire-enquêteur, assurait à la mairie de Courvaudon sa deuxième permanence. Quelques habitants en ont profité pour faire part de leurs inquiétudes : bruits, infrasons, accidents... Michel Cherrier, membre de Vent de colère, a demandé **« comment une société comme la SARL Courvaudon Energie pouvait construire des bâtiments sur un terrain qui ne lui appartient pas ? »**. Le problème du démantèlement des éoliennes a également été évoqué, l'étude d'impact ne désignant pas la personne res-

ponsable.

De son côté, le maire de Courvaudon, Elie Alizon, a indiqué qu'il se **« rangerait à l'appréciation des habitants et à l'avis de l'enquête publique »**.

Le commissaire enquêteur sera présent une dernière fois à la mairie de Courvaudon **le lundi 14 novembre** de 14 h 30 à 16 h 30. Il dressera ensuite un procès verbal de communication des observations recueillies qu'il adressera à la SARL Courvaudon Energie, en lui demandant réponse. Ces éléments figureront dans le rapport du commissaire-enquêteur qui sera transmis au Préfet, la décision finale lui revenant.

Vent de colère en Pré-Bocage

Une production d'énergie « intermittente » et « néfaste »

Dans une lettre de quatre pages, Hervé Texier, président de l'association Vent de colère en Pré-Bocage, s'efforce d'expliquer pourquoi il se détermine contre l'éolien industriel, qui ne va pas, selon lui, sans les centrales thermiques.

« Les promoteurs prétendent qu'il faudrait construire des éoliennes pour respecter les accords de Kyoto sur la réduction des gaz à effets de serre. En réalité, à cause des intermittences du vent, les éoliennes ne fonctionnent en moyenne qu'un quart du temps. Cependant, il faut fournir tout le temps de l'électricité aux usagers. Pour cela, il faut mettre en marche des centrales thermiques pour pallier chaque défaillance des éoliennes (on n'allume pas une tranche de centrale nucléaire comme une lampe de chevet). Le résultat, c'est que pour 1 kWh produit par une éolienne il faut 2 à 3

kWh produits par une centrale thermique émettant des gaz à effet de serre (...). L'éolien industriel portant le drapeau de l'écologie, est une imposture qui devrait scandaliser tous les écologistes et tous ceux qui, comme nous, souhaitent un véritable essor des énergies renouvelables à production garantie. »

Par ailleurs, l'association planche actuellement sur une **« contre étude d'impact »**. Des photos montages sont en cours de réalisation. Ci-contre, une vue sur le bourg de Bonnemaïson, depuis le calvaire situé au carrefour des routes menant à « La Rouelle » et « au Puits ».

Photo montage de l'association Vent de colère en Pré-Bocage : « Les habitants de Bonnemaïson vont avoir des monstres au dessus de leurs têtes » assure son auteur.

